



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **13 janvier 2020**

Décision n° **CP-2020-3674**

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, d'un immeuble situé 58 rue Victor Hugo

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 2 janvier 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 14 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : Mme Picot (pouvoir à Mme Peillon), M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mmes Geoffroy, Laurent (pouvoir à Mme Rabatel), Frih, M. Bernard.

Absents non excusés : MM. Crimier, Barral, Vesco.

**Commission permanente du 13 janvier 2020****Décision n° CP-2020-3674**

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : **Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, d'un immeuble situé 58 rue Victor Hugo**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 27 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

**I - Contexte**

Par arrêté n° 2019-10-15-R-0702 du 15 octobre 2019, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un immeuble situé 58 rue Victor Hugo à Saint Didier au Mont d'Or, pour un montant de 820 000 € dont 30 000 € de commission à la charge du vendeur et 20 400 € de mobilier -bien cédé en partie occupé-.

**II - Désignation du bien cédé**

Le bien est constitué :

- d'une maison principale sur 4 niveaux d'une superficie habitable de 184,65 m<sup>2</sup>,
- d'une petite maison en retrait sur la rue, sur 3 niveaux d'une surface habitable de 89,39 m<sup>2</sup>,
- de 2 appartements indépendants de 39,78 m<sup>2</sup> pour l'un et 33,44 m<sup>2</sup> pour l'autre,

le tout bâti sur un terrain propre, cadastré AD 64, d'une superficie totale de 1 329 m<sup>2</sup>, situé 58 rue Victor Hugo à Saint Didier au Mont d'Or.

**III - Conditions de la revente**

Ce bien a été acquis pour le compte de la SCA Foncière d'habitat et humanisme, qui s'est engagée à préfinancer cette acquisition, en vue de développer une nouvelle offre de logement social sur la base de 5 logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) pour une surface habitable de 247,85 m<sup>2</sup> environ et 2 logements en mode de financement prêt locatif à usage social (PLUS), pour une surface habitable de 76,15 m<sup>2</sup> environ.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019, qui prévoit notamment de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux à Saint Didier au Mont d'Or qui en compte 6,24 %.

Par ailleurs, monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, par arrêté n° 69-2017-12-11-001 du 11 décembre 2017 a constaté la carence de production de logement social à Saint Didier au Mont d'Or, suite au bilan triennal solidarité et renouvellement urbain (SRU) 2014-2016.

Aux termes de la promesse d'achat, la SCA Foncière d'habitat et humanisme s'est engagée à racheter à la Métropole le bien précité -cédé en partie occupé- au prix de 820 000 € correspondant au montant de la

préemption et admis par la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition, y compris contentieux.

La SCA Foncière d'habitat et humanisme aura la jouissance du bien à compter de la signature de l'acte d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 23 septembre 2019, figurant en pièce jointe ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 820 000 €, à la SCA Foncière d'habitat et humanisme, d'un immeuble cédé en partie occupé, situé 58 rue Victor Hugo à Saint Didier au Mont d'Or, cadastré AD 64 d'une superficie totale de 1 329 m<sup>2</sup>, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logement social.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 28 janvier 2019 pour un montant de 10 000 000 € en dépenses et 10 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O4511.

**4° - La somme** à encaisser, d'un montant de 820 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2020.**